

## MIEUX TRIER C'EST MIEUX RECYCLER!



### MOT DU PRÉSIDENT

#### LE RECYCLAGE... C'EST TOUJOURS D'ACTUALITÉ!

Au cours des derniers mois, nous avons assisté à de nombreux rebondissements dans le domaine de la gestion des matières recyclables. Suite à la lecture de certains articles publiés dans des médias nationaux, plusieurs citoyens manifestent une appréhension quant au recyclage des matières déposées dans leur bac. C'est pourquoi il est important de mentionner que toutes les matières recueillies sur le territoire de la Régie sont triées au centre de tri Récupération Centre du Québec de Drummondville et acheminées chez des recycleurs pour y être valorisées. Il ne faut surtout pas perdre nos bonnes habitudes de tri de ces matières et ça vaut toujours le coup de recycler.

Alors qu'il y a 25 ans, la majorité des gens parlaient de déchets recyclables, la situation a évolué et ces matières recyclables sont devenues des matières premières, avec les avantages et les inconvénients qui en découlent. On doit maintenant gérer l'offre et la demande et ce marché est soumis à des fluctuations importantes des prix. Suite à la fermeture du marché chinois qui achetait près

de 60 % du volume mondial des matières recyclables collectées, l'importante quantité de matière disponible a fait chuter les prix offerts par les recycleurs.

Dans bien des cas, les centres de tri doivent maintenant payer pour acheminer certaines catégories de résidus vers les recycleurs, plutôt que d'être payé par ces derniers. Malgré cela, considérant les coûts qui seraient liés à l'enfouissement, il demeure avantageux de recycler les matières qui peuvent l'être. Sans compter que l'avantage est encore plus important, si on considère l'impact environnemental.

Chaque citoyen peut contribuer à améliorer la qualité de la matière collectée et ne déposant, dans les bacs de recyclage, que les matières visées par le programme.

**Collectivement, nous pouvons faire une différence!**

### ÉQUIPE VERTE 2019 : « MIEUX TRIER, C'EST MIEUX RECYCLER »!

Dans le contexte de la crise du marché des matières recyclables, la sensibilisation des citoyens quant à l'importance de faire un meilleur tri, est une priorité pour la Régie. Cet été, Océane Corbeil et Grégoire Couture, les agents de sensibilisation de la Régie formant l'**Équipe verte** sous la supervision d'Arianne Lefebvre, coordonnatrice du volet sensibilisation, ont été très actifs sur tout le territoire desservi par l'organisme.

Pour ce faire, ils ont animé 65 ateliers éducatifs, au sein des divers camps de jour organisés sur le territoire. Près de 1 000 jeunes ont ainsi été sensibilisés à l'importance de bien gérer leurs matières résiduelles. L'**Équipe verte** a également participé à divers événements afin d'y rencontrer et d'informer les citoyens. Finalement, ils ont profité d'une période d'inspection des bacs de matières organiques afin de sensibiliser un grand nombre de citoyens à l'importance d'utiliser ce service pour contribuer à réduire l'enfouissement des matières résiduelles.





## RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX TROIS COLLECTES AUTOMNALES!

**7 septembre 2019 au Stade L.-P.-Gaucher de Saint-Hyacinthe**  
900, rue Turcot (8 h 30 à 16 h 30)

**14 septembre 2019 au centre communautaire de Saint-Jude**  
940, rue du Centre (7 h 30 à 11 h)

**14 septembre 2019 au centre sportif d'Acton Vale**  
1505, 3<sup>e</sup> Avenue (13 h à 16 h 30)



**Ce service est offert gratuitement aux citoyens des municipalités membres de la Régie, sur présentation d'une preuve de résidence (ex : permis de conduire)**

En apportant vos résidus dangereux (peintures, huiles usées, filtres à huile, solvants, pesticides, antigel, acide, piles, batteries, combustibles, aérosols, produits pharmaceutiques, ampoules fluocompactes et fluorescents, produits de piscine...), vous réduisez les risques de contaminer l'environnement et le site d'enfouissement.

**PROFITEZ-EN POUR APPORTER VOS RÉSIDUS ÉLECTRIQUES,  
ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES.**



## LES CENDRES NE VONT JAMAIS DANS LES BACS!

Les cendres ne sont acceptées dans aucun bac puisqu'elles représentent un risque d'incendie trop élevé. Chaque année, plusieurs incendies sont causés par des cendres chaudes déposées dans les bacs, certains allant même jusqu'à occasionner des pertes de vies humaines. Elles demeurent chaudes pendant plusieurs jours après leur combustion.

Pour éviter un drame, il suffit de les déposer sur une surface incombustible dans une chaudière métallique recouverte d'un couvercle et d'attendre qu'elles soient complètement refroidies avant d'en disposer sur le terrain. Pour activer le processus de refroidissement, il est recommandé de les brasser à quelques reprises.

## PETIT GUIDE DU PARFAIT GESTIONNAIRE DES MATIÈRES RECYCLABLES!

La collecte sélective et les centres de tri sont conçus pour recevoir trois catégories de matières spécifiques : **Contenants, Emballages et Imprimés.**

### Matières acceptées :

**Métal :** Boîtes de conserve, canettes d'aluminium, assiettes ou papier d'aluminium...;

**Verre :** Bouteilles de vin, d'alcool et d'autres breuvages ainsi que les pots, même cassés...;

**Papier et carton :** Journaux, revues, circulaires, courrier, papier d'emballage, bottins ou livres, sacs, boîtes de carton, cartons de lait ou de jus « Tetra Pak »...;

**Contenants de plastique rigide identifiés par le logo**       :

Bouteilles pour breuvages, savon, lave-vitres, contenants de margarine, ketchup, moutarde...;

**Pellicules de plastique extensible :** Sacs d'épicerie, à pain, de nettoyage à sec, sacs d'aliments congelés ou en vrac, pellicule d'emballage...

### Matières refusées :

Le bois, les objets de métal autres que des contenants, les jouets d'enfants et les objets fabriqués en plastique, autres que des contenants admissibles, les miroirs, la vaisselle, la céramique, le styromousse, les contenants sous pression, les sacs fabriqués de plastique non extensible (ex : chips, chocolat, biscuits), le caoutchouc, les fils électriques...

### Quelques trucs simples pour mieux recycler :

- 1) Séparer les types de matières, en retirant les annonces du publisac et en dévissant les bouchons et les couvercles des bouteilles et des pots;
- 2) Accumuler les sacs de plastique dans un sac et le nouer pour en faire une boulette;
- 3) Nettoyer sommairement les contenants et défaire les boîtes pour réduire l'espace utilisé.



# FERMETURE DES ÉCOCENTRES POUR L'HIVER

## DIMANCHE LE 24 NOVEMBRE 2019

**Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette**  
**Vendredis, samedis et dimanches**  
Remorques de 4 X 8 pieds ou moins

**Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte**  
**Samedis et dimanches**  
Remorques de 5 X 10 pieds ou moins

Les écocentres sont ouverts de 8 h 30 à 16 h 30 et ils fermeront le 24 novembre pour l'hiver.

Ils sont **accessibles gratuitement** sur présentation d'une preuve de résidence sur le territoire de la Régie et une seule visite par jour est autorisée par citoyen.

Vous pouvez y apporter des **résidus d'origine résidentielle**, notamment des métaux, pneus déjantés et propres d'un diamètre inférieur à 45 pouces, résidus de bois, débris de construction ou de démolition, peinture, huile, briques ou béton, matériel électronique ou informatique...

**Aucun entrepreneur n'y est accepté pour disposer de résidus liés à ses opérations commerciales.**



Étant donné l'espace restreint pour les manœuvres, la dimension des remorques doit être limitée, tel que mentionné ci-dessus et les véhicules plus volumineux qu'une automobile, une camionnette ou un camion pick-up ne sont pas acceptés.

## UTILISER LE BAC BRUN TOUT L'HIVER, C'EST FACILE!



**Quelques trucs pour gérer facilement les résidus organiques en période hivernale :**

- 1) Déposer un journal au fond du bac et placer les résidus alimentaires humides dans des essuie-tout ou du papier journal avant de les déposer dans le bac pour éviter que les matières ne gèlent et collent aux parois et à la grille;
- 2) Placer un grand sac à feuilles en papier brun dans le bac avant d'y déposer les résidus de table permet de garder le bac propre et de réduire les risques de gel des matières collées aux parois. Le sac et tout son contenu tomberont dans le camion lors de la collecte.

L'automne, on peut déposer les surplus de matières organiques dans des sacs de papier, des boîtes de carton, des poubelles rondes munies de poignées ou le bac noir exempt de déchets et **clairement identifié** et laisser le tout près du bac brun, en bordure de la rue, la journée de collecte des résidus organiques. Les matières collectées seront valorisées plutôt qu'enfouies.

**ATTENTION - Les matières organiques ne doivent jamais être placées dans le bac vert de recyclage ou dans des sacs de plastique car elles ne seront pas ramassées.**

## FLASH

Saviez-vous que les sacs de plastique compostables ou biodégradables ne sont pas acceptés dans le bac brun car la vitesse de décomposition de ceux-ci est plus lente que le processus de compostage ou de biométhanisation. Ces sacs peuvent être utilisés pour les déchets plutôt que les sacs de plastique traditionnels. Il n'est pas nécessaire d'emballer les matières organiques mais il est possible de les placer dans du papier journal ou dans un sac en papier pour réduire les risques d'odeur ou la présence de vers dans les bacs.

## VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES, CHAQUE CITOYEN DOIT MAINTENIR SON DOSSIER À JOUR

La mise à jour de chaque dossier de vidange des installations septiques est essentielle puisqu'elle permet d'informer personnellement et à l'avance, chaque citoyen qui bénéficie du programme, des dates de vidange et de tout changement dans les horaires annoncés.

Il incombe à chaque citoyen de s'assurer que son dossier de propriétaire d'immeuble soumis au programme soit maintenu à jour. Advenant tout changement de propriétaire, d'installation septique, de coordonnées téléphoniques ou autres, il est important d'en **aviser la Régie au 450 774-2350**. De plus, advenant tout doute quant à la préparation des lieux ou l'impossibilité de dégager les couvercles pour la date prévue, un appel à la coordonnatrice du programme permettra d'éviter des désagréments et les frais liés à un déplacement inutile de l'entrepreneur.





# GROS REBUTS 2019

## DÈS 7 HEURES LE MATIN EN BORDURE DE RUE

Même journée que la collecte de résidus domestiques

### Ville de Saint-Hyacinthe

- Lundi 30 septembre
- Mardi 1<sup>er</sup> octobre
- Mercredi 2 octobre
- Jeudi 3 octobre
- Vendredi 4 octobre

Secteur 1  
Secteur 2  
Secteur 3  
Secteur 4  
Secteur 5

*Les secteurs de la Ville de Saint-Hyacinthe sont décrits dans le calendrier de collecte à trois voies.*

### Lundi 23 septembre

Acton Vale

### Mardi 24 septembre

Béthanie  
Canton de Roxton  
Roxton Falls  
Sainte-Christine

Saint-Nazaire-d'Acton  
Saint-Théodore-d'Acton  
Upton  
Sainte-Hélène-de-Bagot

### Mercredi 25 septembre

La Présentation  
Saint-Barnabé-Sud  
Saint-Bernard-de-Michaudville  
Saint-Jude

Saint-Louis  
Saint-Hugues  
Saint-Marcel-de-Richelieu  
Saint-Simon

### Jeudi 26 septembre

Saint-Liboire  
Saint-Valérien-de-Milton

Saint-Dominique

### Vendredi 27 septembre

Saint-Pie  
Saint-Damase

Sainte-Madeleine  
Sainte-Marie-Madeleine

**IMPORTANT : Contrairement aux matières apportées aux écocentres et valorisées à 76 %, les matières recueillies lors des collectes de gros rebuts sont dirigées vers l'enfouissement.**



Vol. 24 No. 2

### Président

Alain Jobin

### Vice-présidente

Louise Arpin

### Comité exécutif

Alain Jobin, *Saint-Barnabé-Sud*  
Louise Arpin, *La Présentation*  
Bernard Barré, *Saint-Hyacinthe*  
Guy Lapointe, *Upton*  
Pierre Thériault, *Saint-Hyacinthe*

### Directeur général

Réjean Pion

### Secrétaire-trésorière

Carole Gaulin

### Textes

Réjean Pion

### Illustrations et montage

A3 communications inc.  
Saint-Hyacinthe

### Impression

Imprimerie CIC inc., Saint-Pie

### Diffusion

Municipalités membres de la Régie  
(48 500 copies) deux fois par année

### Dépôt légal

Bibliothèques nationales du Québec  
et du Canada

## SEULS LES « GROS REBUTS » SONT ACCEPTÉS LORS DE CES COLLECTES!

**Exemples de gros rebuts acceptés :** Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, meubles (table, chaise, bureau, lit, etc.), chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette, sofa, divan, bibliothèque, ameublement, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attaché), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, gros jouets d'enfants, équipements sportifs volumineux (filet de hockey, panier de basket, banc et vélo exerciseur, etc.).



*Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac avant de les déposer à l'endroit du ramassage. Ce sac doit être convenablement scellé avec du ruban adhésif.*

**Exemples de rebuts non acceptés :** Petits rebuts déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes, matière organique ou matière recyclable, matériaux de construction et de démolition, résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôtures, etc.), terre, pierre, béton, céramique, branches.

**Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée en bordure de la rue.**

**Les amoncellements de petits objets déposés dans des sacs ou des boîtes ne constituent jamais des gros rebuts et ils ne seront pas ramassés lors de ces collectes, tout comme les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres.**